



**MINISTÈRE  
DES ARMÉES**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction des ressources humaines de l'armée de l'air et de l'espace  
Sous-direction « écoles et formation »  
Bureau « activités de la formation »  
Division examens, sélections et concours**

Tours, le 21/12/2023  
N°1081 /ARM/DRH-AAE/SDEF/BAF/DESC

**LISTE**

**OBJET** : candidats et candidates par ordre alphabétique, autorisés à concourir au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace option « sciences politiques » en 2024, ouvert aux candidats et candidates titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6.

**RÉFÉRENCES** : a) décret n° 2008-943 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier des corps des officiers de l'air, des officiers mécaniciens de l'air et des officiers des bases de l'air (JO n° 216 du 16 septembre 2008, texte n° 25 ; signalé au BOC 41/2008) ;  
b) arrêté du 29 novembre 2022 relatif aux concours sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace (JO n° 281 du 04 décembre 2022 texte n°12) ;  
c) arrêté du 12 février 2021 relatif aux normes médicales d'aptitude applicables au personnel militaire de l'armée de l'air (JO n° 44 du 20 février 2021) ;  
d) avis relatif aux concours externes d'admission à l'École de l'air et de l'espace en 2024 (JO n°228 du 1<sup>er</sup> octobre 2023 texte n°69).

**P. JOINTE** : une annexe.

Art 1<sup>er</sup>. Les candidats et les candidates classés par ordre alphabétique, dont le nom figure en annexe sont autorisés à concourir au concours externe sur titres d'admission à l'École de l'air et de l'espace licence option « sciences politiques » en 2024. Ce concours est ouvert aux candidats et candidates titulaires d'une licence de l'enseignement supérieur général ou technologique ou titre reconnu équivalent ou d'un autre titre ou diplôme classé au moins au niveau 6 au plus tard au 1<sup>er</sup> décembre de l'année d'admission.

Art. 2. Les candidats et les candidates ayant fait acte de candidature et ne figurant pas sur cette liste ne sont pas autorisés à se présenter aux épreuves de ce concours.

Art. 3. Leur intégration à l'École de l'air et de l'espace sera subordonnée à :

- l'obligation de remplir l'ensemble des conditions requises d'admission fixées par les textes cités en référence ;
- la réussite aux phases d'admissibilité et d'admission de ce concours ;
- la présentation d'un certificat médical d'aptitude en cours de validité aux corps d'officiers et /ou spécialisations du corps des officiers des bases de l'air postulés.

Art. 4. La présente liste est publiée sur le site internet de l'École de l'air et de l'espace.

**Le Colonel Fabien Lefebvre**  
sous-direction « écoles et formation »  
de la direction des ressources humaines  
de l'armée de l'air et de l'espace

## ANNEXE

### LISTE ALPHABÉTIQUE DES CANDIDATS ET CANDIDATES AUTORISÉS À CONCOURIR

CIVILITÉ	NOM DU CANDIDAT	PRÉNOM DU CANDIDAT	CORPS D'OFFICIER
Monsieur	BEYLIER*	LOUIS	Officier des bases de l'air
Monsieur	CHARENTREUIL	JULIEN	Officier des bases de l'air
Monsieur	CHAMBON*	THOMAS	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Madame	CORNAILLE*	ANAÏS	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Madame	COURMONTAGNE	CLÉMENCE	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Monsieur	DAGHER	JULES	Officier des bases de l'air
Monsieur	DARDAILLON*	BAPTISTE	Officier des bases de l'air
Monsieur	DE RICHOUFFTZ DE MANIN*	ARMEL	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Madame	DEMOULIN	MAUD	Officier des bases de l'air
Monsieur	DUVAL*	CHARLES	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Madame	ESCOFFIER	KIMBERLEY	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Madame	EYRAUD*	ISALINE	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Madame	FAVRAT	ANAÏS	Officier des bases de l'air
Monsieur	FRANCOIS	ALEXANDRE	Officier des bases de l'air Officier de l'air
Madame	GALLAY	ELODIE	Officier des bases de l'air
Monsieur	GINER	AXEL	Officier des bases de l'air
Madame	GUILLOU	MAÏWENN	Officier des bases de l'air
Madame	HOURCADE	CLARA	Officier des bases de l'air
Monsieur	HUGUET-O'DWYER*	FAOLAN	Officier des bases de l'air Officier de l'air
Monsieur	IKIERSKI	STANISLAS	Officier de l'air Officier des bases de l'air

Monsieur	LECLERC*	CLÉMENT	Officier des bases de l'air
Monsieur	MAURIN	THÉO	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Madame	MOSDIER	LOLA	Officier des bases de l'air
Monsieur	MOURET	EDOUARD	Officier des bases de l'air
Madame	NGANGUE	JEANNE	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Monsieur	PAGÈS*	BENOÎT	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Monsieur	POMMERET*	THÉOPHILE	Officier des bases de l'air Officier de l'air
Madame	QUENTIN	ANTONIA	Officier des bases de l'air
Madame	QUESNEL	LALY	Officier des bases de l'air
Madame	QUINIO	JULIE	Officier des bases de l'air
Madame	RAMANANJAFY*	GWANAËLLE	Officier de l'air Officier des bases de l'air
Madame	RIGONNAUD	CINDY	Officier des bases de l'air
Madame	ROBBE	MARGOT	Officier des bases de l'air
Madame	SALICETO	MARINE	Officier des bases de l'air Officier de l'air
Monsieur	TELLIER	ANTOINE	Officier des bases de l'air

Nombre des candidats autorisés : 35

\*sous réserve de certificat de scolarité pour l'année 2023/24 émis par un institut universitaire en vue de l'obtention d'une L3.